

Atelier 3 : Ecosystèmes forestiers

1. Organisations représentées

Canopea
Confédération Belge du Bois
Contrat de rivière Haine
CRAW
Experts forestiers asbl
Faune et biotopes
Forêt Naturalité
FRW
NATAGRIWAL
Parc National ESEM
Représentant de ETF
SPAQUE
SPW ARNE - DNF
SRFB
SWDE
UVCW

2. Encadrants

Pilotes de l'atelier : Aurélie JEUNIEAUX (SPW ARNE, DNF), et Lionel WIBAIL (SPW ARNE, DEMNA)

Facilitatrice de l'atelier : Caroline ROBINET (SPW, AWAP)

Secrétariat : Aymeric DEVAUX (SPW ARNE, DNF)

3. Objectifs

Le RRN consacre son article 12 aux écosystèmes forestiers en imposant aux Etats membre d'obtenir des tendances à la hausse pour 6 indicateurs au moins à sélectionner parmi les 7 proposés et pour l'indice des oiseaux communs des milieux forestiers. Par ailleurs, le règlement impose en son article 4, paragraphes 11, 12 et 13, de s'assurer de l'absence de détérioration significative, à l'échelle biogéographique nationale (paragraphe 13, flexibilité activée par la Wallonie).

Avant toute chose, il paraît logique de débuter la réflexion au niveau des écosystèmes forestiers sous l'angle du respect de ce principe de non-détérioration, potentiellement plus contraignant que l'article 12.

L'atelier avait donc pour objectifs de :

- Valider les pressions existantes et les gaps à combler pour respecter le principe de non-détérioration pour les HIC/HEIC forestiers
- Contribuer à la formulation de propositions concrètes pour le déploiement du principe de non-détérioration à l'échelle biogéographique (dans et hors N2000)
- Lister les leviers mobilisables (politiques, techniques, financiers, réglementaires)
- Elaborer des propositions concrètes pour combler les écarts identifiés

4. Contenu de l'atelier

Présentation détaillée de la problématique sur base du support du Powerpoint par les pilotes de l'atelier de référence : comment appliquer le principe de non-détérioration des HIC et HEIC forestiers.

Questions posées par les participants durant la présentation :

- Concernant le monitoring à prévoir pour la détérioration des habitats : Devra-t-il être mené à l'échelle de chaque site ?
Réponse : Cette question doit être évaluée et discutée également avec l'Europe. Il s'agit d'un élément important à évaluer pour le monitoring à proposer dans le PNR.
- Questions concernant les chiffres de superficies de forêts repris dans la présentation : Cela concerne quel territoire exactement, région CONT et ATL ?
Réponse : les superficies concernent bien toute la Wallonie, et donc les Régions ATL et CONT.
- Calcul de la tendance de l'évolution de la qualité des habitats forestiers : Sur quelle période cette évaluation est faite ?
Réponse : Il s'agit de l'utilisation des données sur une longue période, avec des mesures relativement espacées : période de 20 ans avec données de 2000 et 2020.
- Concernant le Damier de la succise: Est-ce que cette espèce est considérée comme EIC des milieux forestiers ?
Réponse : Non. Pas considérée comme espèce des milieux strictement forestiers, mais plutôt de milieux ouverts (même si c'est en bordure de forêts).
- Concernant le facteur « Déboisement » dans les facteurs de détérioration :
Est-ce que le déboisement continu (soumis à l'exploitation forestière) est compris dedans et considéré comme un facteur de détérioration, alors que c'est lié à une activité normale de l'exploitation sylvicole ?
Réponse : pas encore de réponse à ce sujet. Cela fait partie des points à discuter avec l'Europe dans le cadre de l'élaboration du PNR
- Quid dans le cas où le déboisement est réalisé pour restaurer des habitats ouverts ?
Réponse : ce sont des cas assez rares, et cela devra se justifier par un intérêt de restaurer ce type d'habitat ouvert. Il faudra donc évaluer le bénéfice (au regard du RRN), de « détériorer » l'habitat forestier pour restaurer de l'habitat ouvert. A remarquer que si on parle par contre de HIC et habitats prioritaires forestiers, on ne devrait pas dégrader cet habitat.
- Concernant la stratégie forestière wallonne : qu'en est-il ? Il semblerait que cette stratégie soit prévue pour 2026 ?
Réponse : Les pilotes ne sont pas au courant de la reprise des travaux pour publier cette stratégie. Si c'est le cas, il est à noter que le RRN devra être considéré en parallèle avec l'élaboration d'une stratégie forestière
- Concernant les espèces exotiques (EEE) et le gibier : Est-ce que ces facteurs seront abordés ?
Réponse : Ces facteurs ne seront pas abordés dans le cadre du présent atelier mais seront abordés lors d'échanges futurs.

[Consulter les slides](#)

Au terme de la présentation, les questions suivantes ont été posées aux participants en vue d'entamer les discussions entre les participants répartis en ateliers :

Question 1 : Concernant le tableau présentant la liste des facteurs de détériorations :

- Ce tableau est-il complet complet ?
- Si pas, quels autres facteurs de déterioration seraient à considérer ?

Question 2 : Concernant les facteurs de détérioration, quelles pistes serait nécessaires pour les limiter ?

Il est proposé d'analyse les 2 facteurs de détérioration identifiés comme les moins bien évalués sur base du tableau de synthèse des facteurs (facteurs identifiés en rouge dans la présentation) :

- Atteinte physique au sol
- Actes sylvicoles réduisant la diversité ligneuse indigène

Il a ensuite été proposé de voter pour 2 autre facteurs à discuter si la durée des ateliers le permet. Les participants ont voté à main levée pour discuter les facteurs suivants :

- Enrichissement et transformation en Essence exotiques
- Bois morts et arbres d'IB

Les participants ont été répartis dans 3 groupes de discussion pour permettre de répondre aux deux questions ci-avant.

Réponses à la Question 1 sur la complétude du tableau des pressions présenté

Les groupes ont tous identifié des facteurs de pression et détérioration supplémentaires, qu'ils ont listé et partagé avec l'ensemble des participants au terme de l'atelier, lors de la mise en commun du travail de chaque groupe.

Groupe 1 :

- Activités sylvicoles agissant sur la forêt (réduction qualité ou diversité structurelle) et détériorant la forêt (structure verticale par exemple).
- Coupes sanitaires (à mettre également en lien avec la récolte de bois morts).
- Atteinte à la quiétude.
- Activités d'écoulement d'eaux usées en forêts non prise en compte.

Groupe 2 :

- Manque de désignation des dendrohabitats .
- Manque de formation de manière générale des différents acteurs (agents, exploitants, tous les autres acteurs du secteur...) .

Groupe 3 :

- Moyens mécaniques et techniques d'exploitation : atteinte au sol, lien avec le facteur « atteinte physique au sol », mais permet de préciser.
- Prendre en considération du changement climatique.
- Morcellement (création de routes forestières ou autres).
- Introduction de pathogènes (par le commerce, transport du bois), ou via l'introduction de plants lors de plantations (par exemple lors de migration assistée).
- Morcellement de la propriété.

Réponses à la Question 2, concernant le facteur de détérioration « Atteinte physique au sol »

Les groupes ont listé et partagé leurs idées avec l'ensemble des participants au terme de l'atelier, lors de la mise en commun du travail de chaque groupe.

Groupe 1 :

- Limitation du poids des machines (code forestier).
- Attention aux travaux de dessouchage, légiférer serait important en HIC et au niveau de sols sensibles. Il faudrait ensuite élargir les bonnes pratiques aux autres sites.
- Fermeture des chemins en périodes humides ou de gel (ou autre condition météo défavorable) (Concerne principalement l'usage de machines).
- Interdire totale de nourrissage en forêt (permet d'éviter compaction au droit des zones de nourrissage).
- Prendre en compte la carte des sols pour orienter le mode d'exploitation ou de plantations sur base de cette carte (et croiser avec les conditions météos).
- La mention de la nécessité d'avoir un "coordinateur" sol dans les habitats forestiers (voir également la proposition du groupe 3).
- Généraliser les interdictions de procédés destructifs également hors du réseau Natura 2000.

Groupe 2 :

- Généralisation des cloisonnement forestiers : 30 ou 40 m par exemple.
- Déterminer les dégâts dans le cadre du Code forestier pour légiférer sur ces aspects : arrêté d'application nécessaire ?
- "Agrément forestier" à prendre en compte pour les exploitants ; à accompagner de règles à respecter et de bonnes pratiques (huiles biodégradables, transport de EEE...) => Accompagner cela de formations, sensibilisation.
- Limiter la mécanisation dans les forêts (gyrobroyage et exploitation mécanique).
- Prendre en compte les aspects pollutions (anciennes décharges par exemple, ou friches) : poser des projets de restauration sur ce type de sites pour les valoriser pourrait être envisageable (sol peu valorisable autrement).
- Prendre également en compte les tassements de sol par vibration des machines au droit des zones de travail (broyeurs via secousses, par exemple).
- Etablir une circulaire « biodiversité ».

Groupe 3 :

- Nécessaire de former les professionnels à la "vie du sol" et sensibilisation des acteurs de terrain et augmenter les connaissances.
- Cloisonnement : Modalités de mise en place, plus de recherche à ce sujet serait nécessaire.
- AGW d'application concernant le sol : serait nécessaire pour légiférer sur cette thématique : limiter taille des engins, limiter poids des engins...
- Un « cahier des charges type » serait un outil important. Actuellement les CSC pas toujours suffisamment précis. Et les prescriptions des CSC ne sont pas toujours appliquées de manière stricte lors des travaux.
- Nécessité de plus de soutien à la filière débardage avec chevaux.
- Dans certains pays, un spécialiste (« coordinateur ») existe pour faire le lien entre sol forestier et mécanisation forestière : permettrait de faire le lien entre protection de sols, peuplements, gestion des travailleurs (sécurité-santé) : pour les propriétés publiques, l'agent DNF devrait être cette personne, mais ne possède en général pas toutes ces connaissances.

Réponses à la Question 2, concernant le facteur de détérioration « Actes sylvicoles réduisant la diversité ligneuse indigène

Les groupes ont listé et partagé leurs idées avec l'ensemble des participants au terme de l'atelier, lors de la mise en commun du travail de chaque groupe.

Groupe 1:

- Préciser le cortège des essences qui composent l'habitat : Pour permettre un choix raisonné lors d'interventions et d'actes sylvicoles.
- Représenter la question des indigènes et l'échelle.
- Révision du fichier écologique des essences : pouvoir dire quelle essence fait partie de quel cortège des espèces pour un l'habitat.
- "Stratégie biodiveriste" doit être transformée ou transposée en un AGW d'application. Actuellement pas appliquée et plus perçu comme une déclaration d'intention.
- Favoriser la régénération naturelle dans les HIC (plutôt que plantations).
- Guides de bonnes pratiques à mettre en œuvre (par exemple utile pour propriétaires privés, mais pas que !!).
- Intégrer la « dynamique » des habitats naturels dans leur définition (par exemple pour hêtraie à luzules : élargir la définition à tous les stades de développement de la hêtraie).

Groupe 2 :

- Obligation de diversification en fonction de la région, des potentialités : mais à cadrer de manière concertée. Par exemple, avec un minimum de 5 essences pour les renouvellements): intégrer une approche « foret résiliente ».
- Peuplement final de pas plus de 50% d'une même essence (avec exceptions possibles).
- Interdiction de plantations monospécifiques (sur plus de 1 ha par exemple).
- Formation et sensibilisation pour redévelopper la filière de valorisation du bois.
- Formation et guide de bonnes pratiques pour une gestion favorable à la diversité des ligneux indigènes.

Groupe 3 :

- Risques liés aux demandes de dérogation pour l'introduction des espèces non-indigènes. Ces demandes de dérogations risquent également d'augmenter dans le futur.
- Toute plantation diminue la diversité spontanée. Favoriser la régénération naturelle des essences indigènes en HIC (versus plantation).
- Restrictions sur ce que l'on peut faire dans les habitats prioritaires : coupes, plantations.
- Attention à la notion de paysage : danger d'optimiser ou considérer des indicateurs trop « basiques » et non pertinents (par exemple, nombre total d'espèces). Prendre en compte l'échelle à laquelle on travaille. Avoir une vue à plus grande échelle que le site.

Le temps restant pour les ateliers n'a pas permis de discuter des deux autres facteurs qui avaient été retenus : « Enrichissement et transformation en Essence exotiques » et « Bois morts et arbres d'IB ».